

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_3_9

L' an deux mille vingt deux, le lundi 11 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 05 Avril 2022

Présents : 28

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

Votants : 31

Objet : Vote du budget annexe
« nouvelle zone d'activités »
2022

Pouvoirs :

Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur ROBERT Lionnel

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

M. Joël FOURNIER, Président, rappelle la délibération N° 2019-10-3 du 12-12-2019 portant création d'un budget annexe pour la nouvelle zone d'activité et la délibération N° 2019-1-5 du 28-01-2019 portant sur l'instauration de deux Zones d'Aménagement Différée (ZAD) et des périmètres retenus.

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente et explique le tableau qui est une synthèse du budget annexe de la nouvelle zone d'activités pour 2022 (2ème année) par section d'une part et par chapitre pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement d'autre part.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à **441 913 €** et en section d'investissement à **441 513 €**.

Sur la base de la présentation du budget annexe de la nouvelle zone d'activités au titre de l'exercice 2022 de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le budget annexe « nouvelle zone d'activités » 2022,
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220411-D_2022_3_9-DE



Emis le 11/04/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le